



**HAL**  
open science

## Foudre d'eau sur Vaulnaveys 1 er septembre 1783

René Favier

► **To cite this version:**

René Favier. Foudre d'eau sur Vaulnaveys 1 er septembre 1783. Anne-Marie Granet et Stéphane Gal. Les territoires du risque, PUG, pp.321-340, 2015. hal-04826785

**HAL Id: hal-04826785**

**<https://hal.science/hal-04826785v1>**

Submitted on 19 Dec 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Foudre d'eau sur Vaulnaveys 1<sup>er</sup> septembre 1783

**René FAVIER, LARHRA-UMR CNRS 5190**

Les recherches historiques développées depuis plusieurs années ont engagé à s'interroger sur les modalités de restitution des événements catastrophiques et la manière dont la médiatisation dont ils font l'objet est susceptible de participer, ou non, à l'élaboration d'une culture du risque<sup>1</sup>. Certains événements importants ont pu être occultés (ou oubliés). D'autres, de même nature ou plus modestes, furent parfois valorisés (voire sur-valorisés ?) pour devenir des « événements référents » ou instrumentalisés.

Cette médiatisation est toujours fortement dépendante des outils susceptibles de la porter. Dans les sociétés anciennes, le plus ou moins grand éloignement des principaux centres administratifs comptait beaucoup pour assurer la remontée de l'information. Les inondations urbaines sont à cet égard beaucoup mieux documentées que les avalanches ou les glissements de terrains montagnards. Mais la qualité et la mobilisation des intercesseurs étaient aussi fréquemment décisives pour porter un événement catastrophique à la connaissance du public. Telle fut sans doute la raison qui sortit de l'anonymat le « foudre d'eau » qui affecta dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 septembre 1783 la petite paroisse de Vaulnaveys en Dauphiné et fit deux morts parmi les habitants.

### **Un « foudre d'eau »**

Le 8 juin 1783, en Islande, le volcan Laki entra en éruption. Les conséquences de cet événement furent considérables pour toute l'Europe, recouverte dans les semaines qui suivirent par un énorme nuage volcanique, chargé de gaz sulfuré dont l'inhalation eut de graves conséquences sur la mortalité, et dont la présence perturba profondément le climat pendant de nombreux mois<sup>2</sup>.

En France, pluies torrentielles et débordements firent d'importants dégâts dans de nombreuses provinces, et les Alpes furent particulièrement affectées. Dans son édition de 1785, l'almanach valaisan *Le Messenger boiteux* rendait ainsi compte d'un courrier adressé depuis Grenoble le 22 septembre 1783 : « Depuis plus de deux mois, nous avons des pluies presque continuelles, et qui tombent avec trop d'abondance pour pouvoir s'écouler dans leurs canaux ordinaires. Il s'est formé, à plusieurs reprises, dans toutes nos montagnes, des ravins qui en ont détaché des masses énormes de pierres, de terre et de graviers, qui sont allés couvrir les fonds de la plaine. Les fonds les plus élevés ont été emportés, et le dépôt s'en est fait dans les fonds les plus bas ; les uns et les autres sont également perdus. Parmi les accidents qui nous ont fait entendre de toutes parts les cris de l'alarme et de la douleur, c'est celui qui a été la suite des pluies du 10 et 11 septembre qui a eu les effets les plus affreux. Toutes les routes qui partent de Grenoble

---

<sup>1</sup> François Walter, *Catastrophes. Une histoire culturelle (XVIe-XXIe siècle)*, Paris, le Seuil, 2008.

<sup>2</sup> W. Pitel et J. Desarthe, « Les brouillards d'Islande. Evènements extrêmes et mortalité », <http://www.unicaen.fr/histclime/laki.php>

ont été interceptées au même instant, et presque tous les moulins qui se trouvoient sur les ruisseaux ont été emportés ou engravés, et les prises d'eau détruites. Les scies à eau et les autres artifices n'ont pas été plus épargnés<sup>3</sup>. »

De fait, les archives locales attestent de la fréquence et de la violence des épisodes orageux en Dauphiné. A Crolles, au pied de la Chartreuse, la catastrophe avait eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet : « Les grosses pluies et grele qui ont régné dans ledit pays depuis deux heures de relevée jusques après de cinq heures du soir du meme jour... ont emporté partye des vignes, souches et terres des particuliers, et couvert les possessions de graviers et grosses pierres et limon, les terres basses entré dans les maisons, granges et caves, domages si considérables que de dix ans à l'avenir ne pourront etre réparés [...] La gresle a été si considérable qu'il y en avoit sur la surface du terrain plus d'un pied et demy d'ateur, ce qui dans une partie a meme existé deux jours après ». A Roissas en Trièves, « les prairies et terres ont été considérablement endommagées par les ravines formées dans les fonds montueux... ; les fonds inférieurs ont été chargés de pierres et graviers que les eaux ont entraînés des parties supérieures, y en ayant dans nombre de fonds à plus de quatre pieds d'hauteurs ce qui met les fonds hors d'état de produire aucune récolte plusieurs années attendu les travaux et dépenses qu'il faudra faire pour les rétablir ; il y en a même qui ne pourront jamais l'être, les dépôts étant si considérables qu'il en couteroit beaucoup plus pour les enlever que la valeur desd. fonds qui se trouvent conséquament perdus »<sup>4</sup>.

En Mathésine, « le 3<sup>e</sup> août, sur les trois heures de relevée, le ruisseau du Rif Bourget s'est enflé à tel point qu'il a entraîné des tas énormes de grosses pierres et se trouvant gêné du côté de bise, il est sorti de son lit et s'est jetté au midy dans une terre de Jean Bernard appelée Commun qui a été couverte de cailloux et de gravier. Il s'est aussi jeté en partie sur une prairie de Jean Durand et l'autre partie sur celle de Me Desmollin où il a déposé... beaucoup de grosses pierres et graviers... ; outre ce il a rompu environ vingt toises de son mur de cloture [...] Les 8 et 9<sup>e</sup> septembre les pluies furent si fortes que les ruisseaux et la rivière de la Valette endommagèrent toutes les possessions [...] Les memes pluies et ruisseaux ont rompus et dégradés les chemins publics, entre autre celui rendant de la basse Valette à Lavaldens et celui qui conduit aux vignes, lesquels sont absolument impraticables dans plusieurs parties »<sup>5</sup>.

Au pied du Vercors, dans la communauté de Chatte, le Merdaret déborda le 18 septembre et « s'est tellement enflé que son lit, quoyque très large, ne pouvait contenir toute son eau et par son impétuosité a fait un second lit vis-à-vis de ladite communauté sur la rive droite dudit torrent sur un fond appartenant au seigneur marquis de Lason, ensuite est entré dans un pré attenant à la ditte terre, emporté une partie d'icelle chargée de sable et de cailloux une autre partie ; de là, a traversé les prés du Sr Jean Brun, celluy de Sr Jean-Claude Pélerin, celluy de Jean Murion et celluy de Jean Langon lesquels prés étant en partie fauché a emporté le foin et embourbé le surplus de manière que le foin n'a pu servir que pour litière ; desdits prés, ledit torrent suivant son cour a inondé plusieurs maisons et jardins y attenant à commencer par celle du Sr Jacques Guyon, notaire, remply sa cave et monté jusques à quatre pieds d'hauteur au rhé de chaussé endommagé tous les meubles qui se sont trouvés et posé un limon d'un pied d'épaisseur qui a infecté toute la maison de manière que luy et sa famille a été obligé de l'évacuer, ensuite est entré dans celle de Joseph Bourg, y a causé le meme dommage et,

<sup>3</sup> Bibliothèque cantonale et universitaire de La Riponne, Lausanne, B 2207, *Almanach historique nommé Le messenger boiteux....*, année 1785

<sup>4</sup> Arch. Dép. Isère, II C 454, n° 56, Crolles, 1<sup>er</sup> juillet 1783 ; n° 124, Roissas, 2 juillet 1783

<sup>5</sup> Arch. Dép. Isère, II C 464, n° 124, Procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 1783.

traversant la rue, est entré dans l'écurie dudit Bourg qu'il a remply à cinq pied d'hauteur de manière que les bestiaux auroient péry sans un prompt secour à la ditte écurie... »<sup>6</sup>.

Au pied du massif de Belledonne, c'est dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 septembre que la paroisse de Vaulnaveys fut surprise par la violente montée des eaux des deux torrents qui la traversaient : celui du Vernon et celui de La Gorge (aujourd'hui connu sous le nom de ruisseau de Prémol). Dès le 5 septembre, les *Affiches du Dauphiné* rendaient compte de l'évènement, tel que le rapportait un témoin :

« Vendredi 5 septembre,

Au directeur de ces Feuilles

M., Je vous prie d'annoncer dans vos feuilles les désastres arrivés à Vaulnaveys dans la nuit du lundi au mardi dernier. Deux ruisseaux grossis par les pluies abondantes des montagnes sont venus fondre sur deux hameaux de cette paroisse, appelés les Roux et La Gorge. Ils ont détruit maisons, granges, moulins et tous les fonds de leurs habitants. On n'y voit plus que pierres dont la plupart sont d'une grosseur énorme. Les arbres les plus gros ont été portés à plus de cent toises de l'endroit où ils étaient plantés. Un homme pour aller secourir sa femme enceinte et le fils de ces malheureux furent emportés par la rapidité du torrent et n'ont échappé que par un prodige ; ils sont encore dangereusement malades. Deux autres personnes ont été mises en pièces. J'ai été presque le témoin de ce désastre. J'ai compté trente chefs de famille dépouillés généralement de tout, chargés d'enfants à demi-nuds, qui manquent de pain ; et pour comble de malheur, le plus grand nombre est consumé par une épidémie de fièvre qui depuis longtemps fait dans ce pays les plus grands ravages. J'offre ces informations à la compassion publique, espérant que les personnes charitables voudront bien tendre quelque secours à leur misère.

J'ai, etc.<sup>7</sup> ».

Au regard des autres exemples donnés précédemment, l'évènement n'était pas exceptionnel. La semaine suivante, les mêmes *Affiches* complétaient d'ailleurs les informations en précisant : « Des pluies excessivement abondantes et continues ont régné ici et dans les montagnes aux environs pendant la fin d'aout et le commencement de ce mois. Elles ont occasionné généralement des dégâts affreux, soit en transformant les ruisseaux en torrents, soit par des ravines extraordinaires. On compte huit ou dix cantons où les ravages ont été aussi terribles et même plus qu'à Vaulnaveys, c'est à dire avec perte d'hommes, de bestiaux, de maisons, de récoltes et d'une immensité de terrain. » Mais la relation relative à la paroisse de Vaulnaveys fut sans doute largement relayée et continua à circuler puisque, sans qu'il soit possible de cerner les intermédiaires, elle fut reprise dans l'almanach *Le Messager boiteux* de l'année 1785 : « Un foudre d'eau tombé sur les montagnes de Prémol a détaché le terrain et le gravier des fonds cultivés sur la hauteur, et des blocs de plus de deux toises cubes ont roulé jusque dans le bassin même de ce village où ils couvrent une grande partie des fonds qui, par leur nature, étoient des plus précieux de la province. »

La paroisse frappée par cet accident était pour l'ordinaire riche et prospère. Peuplée d'environ 1800 habitants, elle était divisée en deux communautés (Vaulnaveys-le-Haut et Vaulnaveys-le-Bas). Lors de la Révision des feux du début du 18<sup>e</sup> siècle, son

<sup>6</sup> Arch. Dép. Isère, II C 480, n° 28, Procès-verbal du 6 octobre 1783

<sup>7</sup> *Affiches, Annonces et Avis divers du Dauphiné*, Vendredi 5 septembre 1783.

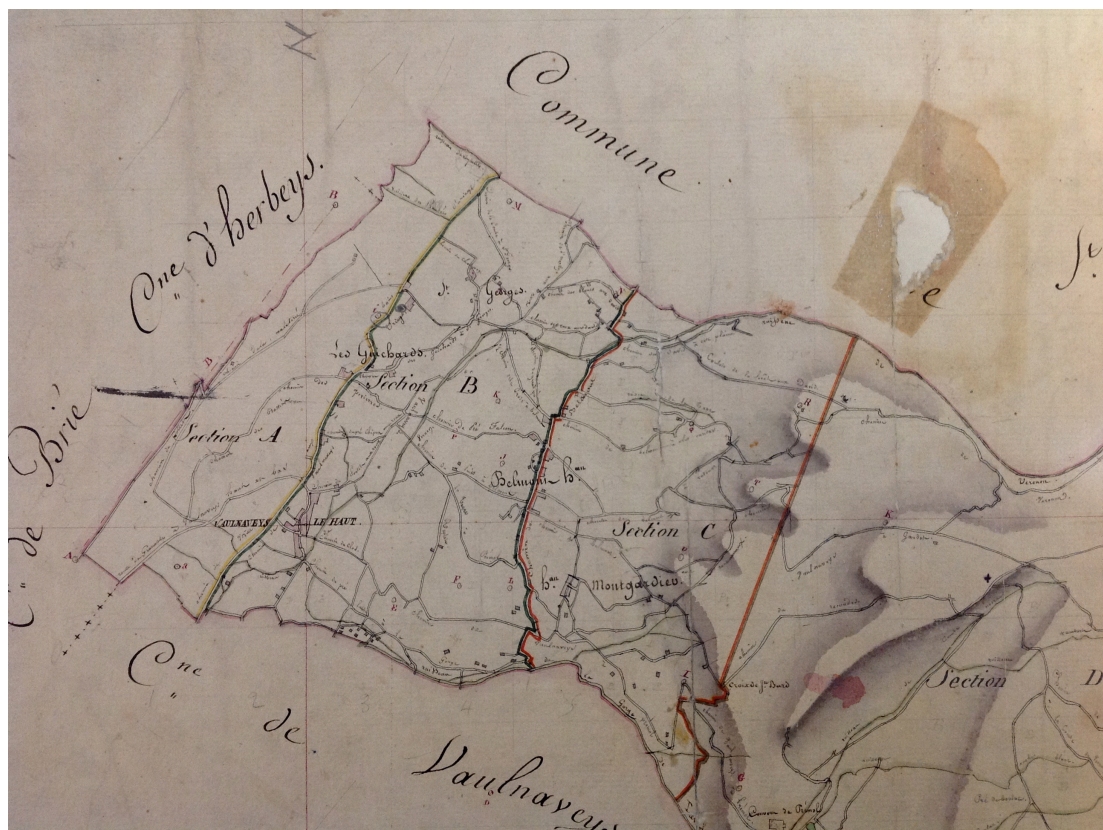
terroir elle avait été jugé par les commissaires « propre à chanvre en plusieurs partages, à froment et à seigle dans les principales, le surplus à autres grains de moindre qualité, y ayant plusieurs prez, plusieurs vignes basses et quelques autres vignes sur des arbres nommés hautains, très grande quantité de noyers, chataigniers et beaucoup d'autres arbres fruitiers, quantité de bois propre à bastir et pour le chauffage dans les montagnes où il y a aussy quantité de pasturages... ». La proximité de Grenoble assurait un débouché régulier à la production de fruits (poires, pommes, noix, châtaignes). Le long des deux torrents s'étagaient une série de moulins, pressoirs à huile, forges et battoirs. La communauté possédait en outre des espaces de pâturages importants dans les montagnes, celle de Godet, possédée en commun avec d'autres communautés (Brié, Angonnes, Herbeys), et celle des Gaboureaux, albergée par les dauphins aux habitants de Vaulnaveys moyennant une pension payée aux Dames religieuses de Prémol.

La menace que faisaient peser les torrents était connue. Lors de la Révision des feux, les conséquences des ravinements avait été identifiées par les commissaires : « Le ruisseau nommé Vérenon venant du costé d'Uriage cause un dommage considérable aux meilleurs fonds de leur petite plaine, et les torrents qui viennent du costé du levant et du couchant ont tellement endommagé les fonds desd. habitans qu'ils en ont ruiné plus de cent sesterées du costé dud. couchant, n'y ayant en cet endroit aucuns bois qui puissent les défendre ». Les dégâts causés avaient été explicitement pris en compte dans l'évaluation qu'ils firent de la capacité fiscale de la communauté de Vaulnaveys-le-Haut. « Ayant eu égard aux fonds ruinés ou endommagés par les torrents et ravines, ils ont estimé chaque sestérée de neuf cent toises delphinales sur le pied en proportion du bon fonds ... 7 sols 2 deniers une obole »<sup>8</sup>.

Au demeurant, en 1783, la connaissance de cette menace avait peut-être protégé les habitants des hameaux les plus élevés et les plus exposés. Avertis du danger par le « bruit affreux du torrent dans la montagne qui porta l'alarme à plus d'une lieue du pays », plusieurs emportèrent « leurs effets les plus précieux sur le plus haut de la montagne », tandis que d'autres n'eurent que le temps de fuir pour ne pas être ensevelis sous leur maison.

---

<sup>8</sup> Arch. Dép. Isère, II C 313, fol. 1340-1345, 13-16 octobre 1700



Arch. Dép. Isère, 4P4/226, Plan cadastral de Vaulnaveys-le-Haut



Arch. Dép. Isère, 4P4/226, Plan cadastral de Vaulnaveys-le-Haut. Hameau des Roux

## Evaluer les dégâts

Le « foudre d'eau » du 1<sup>er</sup> septembre 1783 fut particulièrement dévastateur. Peu de victimes furent certes recensées. Une jeune femme de 24 ans fut emportée par les eaux alors qu'elle nourrissait son enfant de trois mois. Le lendemain, on retrouvait aussi le corps d'un homme de 25 ans, habitant la communauté voisine de Saint-Martin-d'Uriage, « au milieu des pierres roulées par le torrent »<sup>9</sup>. Mais, si tout le terroir ne fut pas également affecté, les dégâts matériels étaient considérables. Les hameaux les plus touchés furent ceux des Roux et de La Gorge, les plus élevés et la plus proches des torrents. Ceux du fonds de la vallée au contraire, dans la communauté de Vaulnaveys-le-Bas, furent davantage épargnés.

Les deux premiers, « presque tous plantés en arbres fruitiers », furent presque entièrement détruits. Le long des torrents, les fonds se trouvaient ensevelis sous « près de vingt pieds de décombres ». Tous les artifices furent emportés et plusieurs maisons entièrement détruites. D'autres, plus éloignées des ruisseaux, furent emportées seulement à moitié. Dans les hameaux situés plus bas, de nombreuses maisons étaient « remplies de vase et de graviers », et beaucoup craignaient que la répétition des pluies ne continue à entraîner dans la plaine « les amas de pierres et de graviers que la retraite des eaux a déposé à mi-coteaux ». Dans les jours qui suivirent, une lettre imprimée décrivant la situation circula à Grenoble: « Tous les Artifices ont été emportés. Dix-sept Maisons et leurs Granges ont été entièrement détruites, il n'en reste pas vestiges ; trois Granges l'ont été séparément, et dix autres Maisons sont inhabitables et demandent beaucoup de réparations. Les premiers ont tout perdu, meubles, outils, ustensiles, habillements ; et les uns et les autres ont perdu toutes leurs récoltes, leurs denrées et leurs provisions. Ceux qui ont encore quelque portion de fonds échappée à ce désastre, n'ont ni bétail ni outils pour les labourer, ni semence.<sup>10</sup> » Quand les récoltes n'avaient pas été emportées, les eaux qui les avaient recouvertes les faisaient germer ou pourrir rapidement.

Au total, selon le procès verbal établi et « certifié véritable » le 15 septembre 1783 sous l'autorité du châtelain des deux communautés, le Sr Durif, les dégâts furent évalués à la somme de 168213 livres pour Vaulnaveys-le-Haut et 51532 livres Vaulnaveys-le-Bas <sup>11</sup>.

Les pertes les plus importantes étaient supportées par les Dames de Prémol. Sur Vaulnaveys-le-Haut, elles étaient évaluées à 18000 livres : « Six sétérées pré, dont quatre sont perdues, le reste très endommagées ; dix autres sétérées dont une emportée, les neuf autres chargées de pierre et graviers, les récoltes perdues ; sept sétérées de pré-verger emportées, presque irréparable ; autre verger d'une sétérée couvert de graviers et pierre ; les murs du jardin en partie emportés, contenant une sétérée ; une scie emportée ; pré, marais chargés de pierres et graviers ». Venaient s'y ajouter les pertes sur Vaulnaveys-le-Bas : « Vingt sétérées pré chargés de boue, la récolte en refoin perdue. Domaine de St-Bruno : deux sétérées de récolte en chanvre pendante perdue ; deux sétérées terres emportées ; une sétérée couverte de graviers ; 40 quintaux truffes perdues. Domaine des Girouds : vingt-cinq sétérées prés couverts de boue, la récolte perdue ; 4 sétérées chanvre très endommagés ; 1 sétérée truffes et autres légumes

<sup>9</sup> Arch. Dép. Isère, 5 E 529/10, Baptêmes, Mariages, Sépultures, (1781-1792)

<sup>10</sup> Bibl. Mun. Grenoble, U 1568, 10 septembre 1783, imprimé non signé.

<sup>11</sup> Arch. Dép. Isère, II C 475,

perdus. Domaine du Gas ; trois sétérées en bois et hermes emportés. A Prémol, 5 sétérées pré couverts de pierres et graviers, et une sétérée emportée ».

Pour plusieurs notables, les pertes furent aussi considérables. Sur Vaulnaveys-le-Haut, celles de François Petiot furent estimées à 11000 livres : « maison en partie emportée, le reste comblé de graviers ; grange et écuries comblés de graviers, les murs très endommagés ; 110 bottes de chanvre perdues ; onze sétérées de pré ou terre emportés, irréparables dont deux avoit la récolte en chanvre pendante ». Celles de Pierre Bernardon, bourgeois, à 7500 livres : « Maison de maître, partie des murs emportés et remplis de graviers ; grange en partie emportée ; autre grange remplie de graviers, les murs de son clos emportés ; trois sétérées de terres, deux quartelées pré, verger emportés, irréparables, son jardin chargé de pierre et graviers ». Celles de maître Claude, également à 7500 livres : « Partie de sa maison et de sa grange sont emportés ; un battoir a été emporté ; 800 gerbes de bled pourries ; 160 bottes chanvre pourries ; un tonneau de 4 charges plein de vin perdu ; cinq sétérées deux quartelées pré ou terre emportés, irréparables ; une sétérées chargée de pierre et graviers ». Celles encore du laboureur Jean Bel à 4600 livres : « Une partie des murs de sa maison ont été emportés, sa grange toute emportée ; 1000 gerbes bled, 100 d'orge, 30 quintaux de foin, 30 bottes de chanvre, deux tonneaux de 3 charges ; les outils aratoires perdus ; neuf quartelées pré verger et quatre sétérées bois chataigniers emportés, irréparables ».

Au total, les procès-verbaux égrainent une liste de 87 victimes sur Vaulnaveys-le-Haut et 62 à Vaulnaveys-le-Bas. Pour chacun, la litanie des pertes était la même : « maison remplie de graviers », « murs endommagés », vergers, terres, prairies « couverts de boue et de graviers », perte de tonneaux de vin, gerbe de froment ou bottes de chanvre pourries, meubles, linges, outils, argent perdus... Pour le notaire Louis Riban, « les chevaux de ses meuniers, battoir à huile emportés » ; pour François Liaud, une maison emportée (« il ne reste que quelques petites portions de mur ») ; celle de Joseph Dussaut « presque entièrement emportée » avec le jardin ; chez le forgeron Antoine Brenier, « les murs de la maison enfoncés, une forge et un battoir emporté, les plessages et jardins emportés, les enclumes et autres outils perdus » ; chez le meunier Pierre Bertin, un « moulin dont plus de la moitié des murs sont emportés, autre rempli de graviers et de vase, les chevaux emportés, un battoir et un pressoir à huile emporté, trois sétérées plessage, jardin ou prés emportés ».

On peut certes s'interroger sur la sincérité et l'exactitude d'évaluations faites moins d'une dizaine de jours après la catastrophe par les habitants eux-mêmes. Mais telle était la procédure ordinaire. Sous l'Ancien Régime, l'évaluation des dégâts ne reposait jamais sur un véritable dispositif d'expertise. La règle était une auto-évaluation effectuée par les particuliers ou les autorités locales : « Vérification ayant été faite des pertes qu'a fait Madame Ruinat, nous avons estimé qu'elles montent à la somme de six mille cinq cent cinquante livres, par nous officiers municipaux soussignés, le 6 octobre mille sept cent quatre-vingt trois, Durif châtelain, Boullou secrétaire ». Les procès-verbaux étaient ensuite adressés au subdélégué de l'intendant pour servir de base aux aides demandées. Si elles ne sauraient être considérées comme extrêmement précises, le fait d'être publiques permet à tout le moins de les considérer comme un ordre de grandeur acceptable<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> René Favier, « From solidarity to individual compensation: assistance mechanisms faced with the emergence of liberalism in France during the 18<sup>th</sup> century », in R. Favier et Ch. Pfister (dir. de), *Solidarité et assurance. Les sociétés européennes face aux catastrophes (17<sup>e</sup>-21<sup>e</sup> siècles)*, Grenoble, MSH-Alpes, 2008, p. 57-79



Parmi toutes ces victimes, les plus malheureux n'étaient pas nécessairement ceux les pertes étaient le plus élevées. Si les ressources des Dames de Prémol, ou des plus importants propriétaires, furent sans doute fortement amputés, d'autres avaient tout perdu : meubles, ustensiles, habillements, récoltes, denrées et provisions. Certains n'avaient plus ni outils pour travailler, ni bétail pour labourer, ni semences à mettre en terre. Au demeurant, les documents ne disent rien du drame vécu par les plus modestes, simples journaliers sans biens et totalement dépendants du travail qu'ils effectuaient sur les terres des plus aisées, et que la catastrophe laissait dans la misère la plus profonde. « Je serois toujours trop au dessous de la vérité si j'entreprendois le tableau des malheurs qu'elle a éprouvé » écrivait l'auteur de la lettre qui circula à Grenoble à partir du 10 septembre. Il estimait à plus de trente familles et deux cents individus le nombre de ceux qui étaient « dénués de tout en ce moment,... sans asyle, sans linge, sans vêtement, sans couverture<sup>13</sup> ». L'exigence d'assistance aux victimes n'en était que plus grande.

### L'assistance aux victimes

Face à de telles catastrophes, les populations n'étaient pas entièrement délaissées. Dans les jours qui suivaient, la solidarité locale était ordinairement la première réponse<sup>14</sup>. Cette entraide passait par une infinité de modalités informelles que l'on ne saisit que très rarement. Dès le 8 septembre, Thérèse Rambaud accueillait ainsi Joseph Faure dans sa maison du hameau de La Gorge où il rassemblait les biens qu'il avait pu sauver. En échange, celui-ci l'aidait à réparer sa propre maison qui avait elle-aussi subi d'importants dégâts<sup>15</sup>. Mais cette solidarité avait très vite ses limites, soit quand les ressources locales étaient trop modestes, soit quand les événements étaient trop destructeurs. Dans les grandes villes, elle était souvent complétée par des quêtes publiques. Ainsi en alla-t-il à Paris lors des incendies du Pont Marchand et du Pont au Change dans la nuit des 23 au 24 octobre 1621, et du Petit Pont du 27 au 30 avril 1718. Mais dans les campagnes, la mobilisation avait bien du mal à dépasser les limites des communautés ou de leurs proches voisins.

Cette sollicitation n'était envisageable que si des notables se mobilisaient pour faire connaître au loin les malheurs qui affectaient les habitants. Ainsi en alla-t-il à Vaulnaveys où des secours en pain furent assurés aux victimes dès le lendemain de la catastrophe. Surtout, la compassion des habitants de la capitale provinciale et plus largement du Dauphiné fut sollicités dès le 5 septembre par un article paru dans les *Affiches* de la province, puis à partir du 10 par une lettre imprimée adressée à toutes les « âmes sensibles »<sup>16</sup>. L'auteur de cette adresse chercha à coordonner les aides : « Dans ces circonstances, les bonnes intentions des Particuliers deviennent souvent infructueuses, faute d'un point de réunion ». Pour remédier à la difficulté, il proposait de constituer une société de secours, chargée de mobiliser les « âmes sensibles », rassembler les fonds, faire les achats nécessaires en linge et nourriture, et assurer une distribution de ces aides de la manière la plus juste et la plus équitable possible : « Il faut sans doute, avant de pouvoir déterminer un plan à cet égard, un examen plus particulier sur les lieux, d'après lequel on puisse repousser, sans injustice, les sollicitations de tous

<sup>13</sup> Bibl. Mun. Grenoble, U 1568, 10 septembre 1783, imprimé non signé.

<sup>14</sup> René Favier, « From solidarity...

<sup>15</sup> Arch. Dép. Isère, 3 E 17904, M° Riban notaire, fol 70 v°

<sup>16</sup> Bibl. Mun. Grenoble, U 1568, 10 septembre 1783, imprimé non signé

ceux à qui ces fonds ne seraient pas absolument indispensables. Il est nécessaire de se concilier avec MM. les Curé, Vicaire et principaux Particuliers de la Paroisse ».

On ne peut que s'interroger devant l'originalité d'une telle initiative. Le désastre fut certes considérable, mais d'autres communautés en ont connu de semblable sans qu'une telle mobilisation ne se fasse jour. Sans doute, le fait que les Dames de Prémol figuraient parmi les victimes joua-t-il son rôle. Les Chartreusines avaient là un de leurs plus anciens et plus prestigieux établissements, fondé en 1234 par Béatrix de Montferrat, l'épouse du dauphin Guigues-André<sup>17</sup>. Mais les religieuses avaient sans doute d'autres moyens qu'un mémoire anonyme pour défendre leurs intérêts. Si un tel document fut imprimé dans la capitale provinciale voisine, si « tout le monde a paru concerné par le désastre » survenu à Vaulnaveys comme le rappelle la lettre, c'est bien parce qu'un médiateur important est intervenu pour en souligner la gravité et mobiliser ses concitoyens. Aucun nom ne figure dans le document, mais on ne craindra pas de s'avancer en suggérant que ce médiateur fut l'un des notables les plus importants de la province, Claude Périer, seigneur de Vizille dont relevait la communauté de Vaulnaveys<sup>18</sup>. S'il était nécessaire, on y verra une preuve supplémentaire dans le fait que les deux trésoriers proposés pour la société se secours étaient les négociants Pascal et Buscoz. Marie-Charlotte Pascal, la sœur du négociant Alexandre-Charles Pascal, n'était autre que l'épouse de Claude Perier !

De fait, une telle intervention entrainait bien dans les attributions d'un seigneur puissant. Et Claude Perier paraît avoir été très attaché à paroisse de Vaulnaveys. En 1788, il fut le donateur et parrain de la nouvelle cloche de l'église. Pour autant, si tant est qu'il fut probablement à l'origine de cette action charitable, nous ne disposons malheureusement d'aucune information quant aux résultats de la collecte. On sait seulement qu'au 10 septembre, les sommes réunies et distribuées restaient bien « trop faibles pour le besoin ». A défaut de pouvoir apprécier l'importance de la mobilisation des « âmes charitables » grenobloises, les seules informations dont nous disposons sont relatives aux montants des dégrèvements fiscaux dont bénéficièrent les habitants et qui, au regard des pertes subies, restèrent, comme dans tous les cas, très modestes.

Depuis le début 1634, les communautés dauphinoises bénéficiaient d'un fonds sur lequel étaient imputées les indemnités en cas d'« accidents de grêle, tempête, gelée, débordemens de torrens ou rivières, ravines, pertes de terrains, incendies, passage de gens de guerre ou quelque autre cause que ce puisse être ». <sup>19</sup> Lors de la fixation du péréquaire général de la province en 1706, ce fonds fut fixé à 50000 livres. Il s'y ajouta dans les années suivantes un supplément de diminution « extraordinaire », variable suivant les circonstances et les années. Les modalités de l'administration de ces fonds furent peu à peu précisées et fixées dans un règlement de l'intendant Fontanieu du 20 octobre 1729<sup>20</sup>. Les procès-verbaux de dommages devaient être dressés, certifiés et signés par les officiers des communautés avant d'être ensuite vérifiés par les subdélégués qui s'assuraient de la réalité et de l'objet des pertes (directement ou

<sup>17</sup> Rochet Quentin, *Les filles de saint Bruno au Moyen Âge, Les moniales cartusiennes et l'exemple de la chartreuse de Prémol (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Presse Universitaire de Rennes, coll. Mnémosyne, 2013 ; Anne Cayol-Gérin, *La chartreuse de Prémol*, Pont-Saint-Esprit, Analecta Cartusiana nouvelle série t. I, n. 1, 1989.

<sup>18</sup> *Une dynastie provinciale dans la Révolution. Les Perier*, (dir. Robert Chagny), Musée de la Révolution Française, Vizille, s.d. (1984), 124 p.

<sup>19</sup> René Favier, « La monarchie d'Ancien Régime et l'indemnisation des catastrophes naturelles à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : l'exemple du Dauphiné », *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire, Second colloque sur l'histoire des risques naturels* (R. Favier dir.), Grenoble, MSH-Alpes, 2002, p. 71-104.

<sup>20</sup> Arch. Dép. Isère, II C 504, n° 13.

indirectement par des hommes de confiance) et étaient invités à donner leur avis sur les sommes à accorder au titre de la décharge fiscale.

L'ensemble de ces déclarations servait à fixer le montant de la décharge dont la province pouvait bénéficier, à charge pour l'intendant d'en assurer ensuite la distribution. Une fois l'arrêt reçu, celui-ci procédait avec les commissaires aux tailles au détail des répartitions entre les communautés. Celles-ci étaient informées de la somme accordée, avec injonction aux officiers d'assurer la publicité de l'ordonnance dans une assemblée générale et d'en faire sans frais la répartition. En règle générale, une année au moins s'était écoulée entre le moment de la catastrophe et celui du début de son indemnisation.

Aussi n'est-ce qu'en 1784 que les premiers dégrèvements fiscaux intervinrent-ils. Au regard des pertes subies, les aides accordées restaient extrêmement modestes : pour Vaulnaveys-le-Haut, 2500 livres sur l'impôt de 1784, 800 sur celui de 1785 et 800 sur celui de 1786 ; pour Vaulnaveys-le-Bas, les aides se limitaient pour les mêmes années à 867 et 400 livres<sup>21</sup>. A chaque fois, comme le règlement l'exigeait, notification en fut faite aux habitants dans une assemblée générale. Ainsi à Vaulnaveys-le-Bas le 8 septembre 1786 :

« Du huitième septembre mille sept cent quatre vingt six, au lieu de Vaulnaveys au cimetière, à l'issue de la messe, lieu et heure accoutumée à tenir assemblée par devant nous, Jean Antoine Durif, avocat en la cour, capitaine chatelain du marquis de Vizille, a comparu François Didier, consul lequel nous a représenté avoir fait avertir aux formes ordinaires tous les habitants de la communauté de Vaulnaveys le Bas pour comparoître en ce lieu, jour et heure, et de délibérer sur ce qui sera après représenté

Ensuite duquel avertissement ont comparu Me Louis Riband, notaire, Sieur Jean-Baptiste Boujard, Ennemond Reveyrrou, Michel Leysieux, Jean Riband, Joseph Carrin, Jean Tournu, Pierre Armand, Jean-Antoine Boulloud et autres...

Auxquels susnommés assemblés led. Consul a représenté qu'il a été accordé à cette communauté un dégrèvement de la somme de 400 livres en diminution de la taille de 1785 aux particuliers dénommés au procès-verbal du 6 octobre 1783, laquelle somme, de même que celle de vingt livres pour sol pour livre à diminuer au collecteur, a été répartie au marc la livre de la taille desd. particuliers, et les portions qui en revient à chacun a été endocé en marge des cottes d'iceux au rolle de ladite année mille sept cent quatre vingt cinq, requiert qu'il soit nommé une personne pour en passer quittance de non soluto à Monsieur le Receveur de l'élection de Grenoble »

Ramené à l'échelle individuelle, le dégrèvement accordé ne pouvait permettre de compenser, et de loin, les pertes subies. En 1784, la plupart des victimes furent entièrement déchargées de la taille. La somme n'était pas négligeable. Pour 1784, 118 livres, 15 sols 6 deniers pour les dames de Prémol ; 299 livres pour le laboureur François Jat ; 3 livres 10 sols pour le travailleur Félicien Biard. Mais ces sommes ne compensaient en rien les pertes subies par les victimes : 18000 livres pour les Dames de Prémol ; 8600 livres pour François Jat ; 100 livres pour Félicien Biard dont la maison était inhabitable tandis que son verger était entièrement couvert de pierres et de graviers. Et cette aumône ne lui fut pas d'un grand secours, puisqu'il était mort dès le 17 novembre 1783, une semaine après sa femme ! Il ne fut pas le seul.

<sup>21</sup> Arch. Dép. Isère, II C 274, art. 287, Vaulnaveys-le-Bas ; art. 289, Vaulnaveys-le-Haut ; Arch. Dép. Isère, II C 275, art. 356, Vaulnaveys-le-Bas ; art. 357, Vaulnaveys-le-Haut.

## Le jour d'après

Aussi bienvenus soient-ils, l'assistance charitable des premières semaines et les dégrèvements fiscaux des trois années qui suivirent la catastrophe ne purent à l'évidence permettre aux habitants de compenser les pertes subies, ni même de reconstruire dans de bonnes conditions. Bien davantage, les conséquences du foudre d'eau continuèrent à se faire sentir pendant plusieurs années.

Démographiquement, les pertes allèrent bien au-delà des deux seules victimes recensées au moment de la débâcle. C'est une véritable crise démographique que connut la communauté pendant les trois années qui suivirent. Sans doute, le foudre d'eau ne fut-il pas la seule cause. La morbidité, peut-être aggravée par les vapeurs sulfureuses du volcan Laki, était générale en 1783. Toutes les communautés voisines furent touchées par des poussées de mortalité, mais tant dans celles situées au nord-est (Uriage) que dans celles situées à l'ouest (Brié, Angonnes, Herbeys), c'est en 1785 que celles-ci furent les plus marquées. Par ailleurs, l'évolution des mariages et de la natalité n'y fut pas affectée.

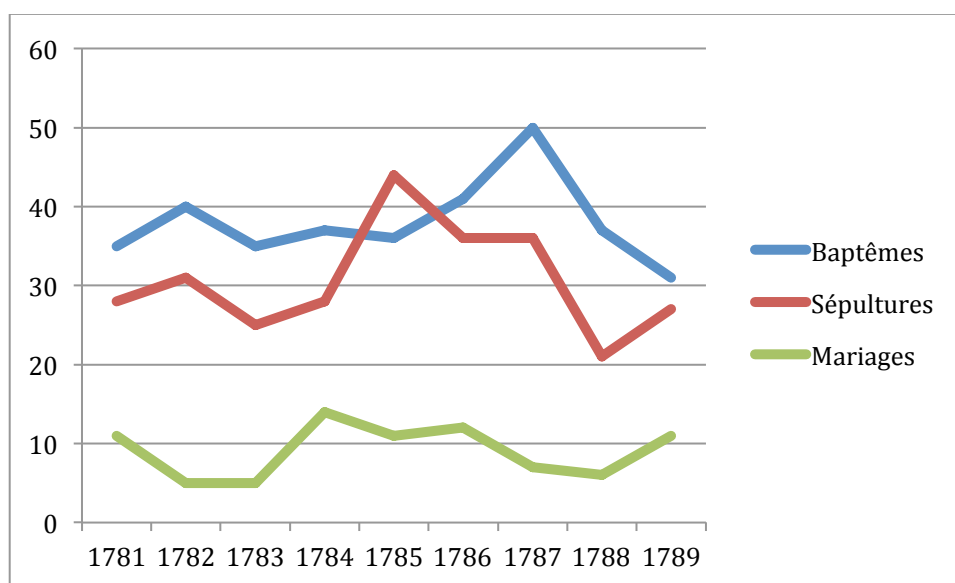


Tableau 1 : La crise démographique dans les communautés de Brié, Angonnes et Herbeys

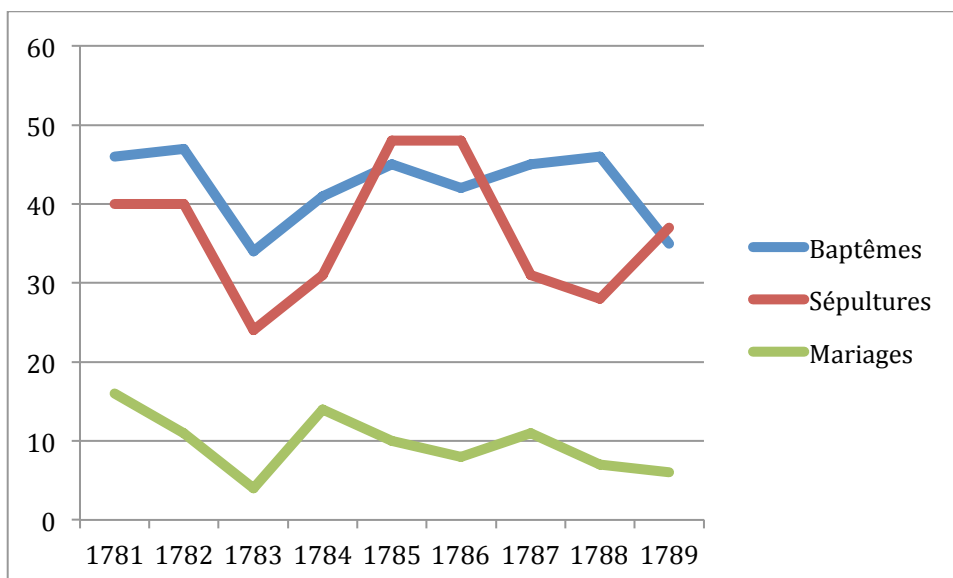


Tableau 2 : La crise démographique dans les communautés d'Uriage (Pinet et Saint-Nizier)

Il en alla bien différemment à Vaulnaveys où la crise fut plus précoce, plus grave et plus prolongée. Depuis quelques temps, les fièvres étaient endémiques. Le mois d'août 1783 avait déjà connu une poussée de mortalité avec 13 enterrements, contre une moyenne ordinaire de 3 ou 4 par mois. Le lendemain de la crise, Claude Perier soulignait que de nombreux habitants étaient « en proie à de la fièvre qui les consume ; l'hiver s'avance et semble leur préparer un genre de mort plus affreux que celui qu'ils ont évité. » L'almanach *Le Messager boiteux* pour sa part précisait en 1785 : « Il n'a péri que deux personnes ; mais les maux qu'elles ont souffert, une fièvre épidémique qui les consume et l'état affreux dans lequel ces malheureux sont réduits malgré les secours qu'on a cherché à leur tendre, les menace d'une manière bien plus affreuse encore ». De fait, la catastrophe trouva, dans la morbidité ambiante et les maladies épidémiques récurrentes, matière à provoquer une véritable crise démographique. « Les ravages se sont augmentés cette année au point de porter la désolation dans la plupart des familles qui se trouvent privées de leur chef et de leurs soutiens » affirmaient les consuls dans leur assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 1784<sup>22</sup>. La crise présenta à Vaulnaveys toutes les caractéristiques de la « crise démographique d'Ancien Régime » : forte hausse de la mortalité, chute des conceptions et des mariages.

<sup>22</sup> Arch. Dép. Isère, 4 E 533, Assemblée d'habitant du 1<sup>er</sup> septembre 1784.

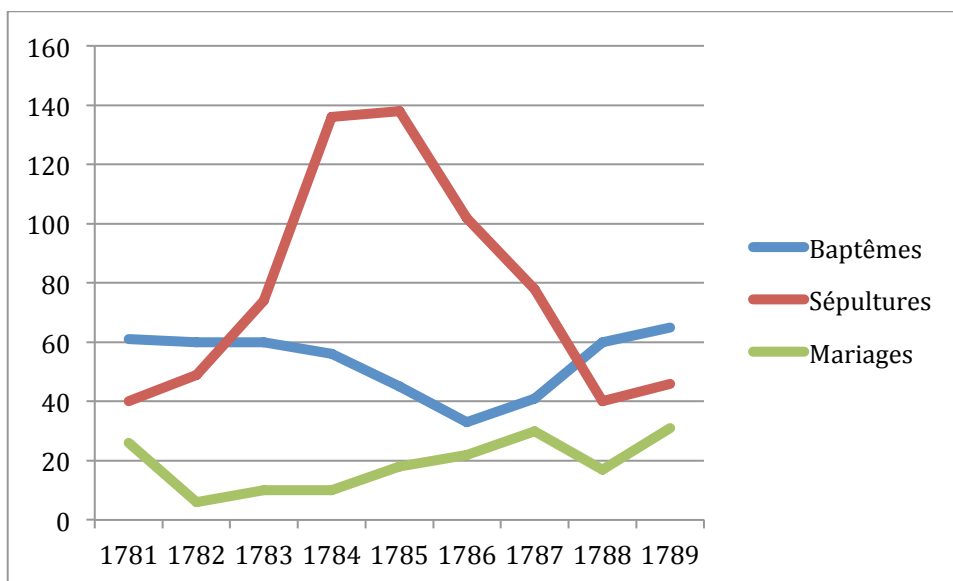


Tableau 3 : La crise démographique à Vaunaveys

La poussée de la mortalité, qui avait commencé dès le mois d'août 1783, connut des sommets en 1784 et 1785. Les victimes de la catastrophe paraissent avoir été particulièrement touchées. A Vaunaveys-le-Haut, 27 des 87 victimes recensées décédèrent entre 1783 et 1786. Sept disparurent avec leurs épouses. Outre Félicien Fiard déjà évoqué, Alexis Achard le 19 novembre 1785, après son épouse Thérèse le 8 octobre de l'année précédente ; Jean Bard le 1<sup>er</sup> novembre 1784, et son épouse Marie Bouget le 25 décembre de la même année ; Jean Benoit le 27 novembre 1785 et son épouse Madeleine Bayoud le 15 mars 1786 ; Jean Marquet le 23 janvier 1786 et son épouse Marie David le 5 mai de la même année ; Jean Vial le 5 avril 1786 un an après sa femme Marie Dumontant le 13 janvier 1785 ; ou Jacques Jat le 3 octobre 1784 avant sa femme Marie Guimet le 5 octobre 1785. Sans doute observera-t-on que ces couples n'étaient plus de la première jeunesse. Tous étaient des quinquagénaires et sans doute rendus par l'âge plus fragiles et moins capables de résister aux malheurs du temps. Mais leur disparition n'en témoigne pas moins de l'ampleur de la crise. Et, s'ils ne figurent pas parmi les victimes indemnisées, ce qui ne signifie nullement qu'ils ne subirent pas indirectement les conséquences de la catastrophe, que dire de Jean Pizeux et Thérèse Besson, décédés « subitement » le 3 décembre 1784 et enterrés ensemble le lendemain ! Au milieu ce cortège de couples disparus, ne faut-il pas voir dans cette double disparition simultanée le désespoir d'un couple qui choisit de partir ensemble, et la charité d'un curé, oublieux des règles relatives aux suicidés, qui accepta de les ensevelir en terre chrétienne.

Nul doute donc que la crise démographique ne fut la conséquence directe de la catastrophe et de la difficile reconstruction à laquelle furent confrontés les habitants : remise en état des fonds endommagés, réparation des artifices et aux maison, achat de nouvelles semence, plantation de nouveaux arbres... demandait du temps et des moyens à des populations fortement fragilisées.

Une partie des habitants dut se contenter de s'installer pour de longues années dans des situations précaires. Au hameau de La Gorge, certains durent se réfugier dans des « cavots, quoique malsains, au milieu des décombres de torrent d'autant plus

horribles qu'ils couvrent les possessions les plus précieuses du pays »<sup>23</sup>. Recueilli au lendemain de la catastrophe dans la maison de Thérèse Rambaud, Joseph Faure formalisait cette installation devant notaire le 19 octobre. Par un bail à ferme<sup>24</sup>, il prenait dans cette maison, pour le prix de 65 livres, « une chambre du côté du couchant », « un morceau de cave au dessous », « un coin dans la grange pour retirer sa récolte », « un emplacement dans l'écurie au-dessous de la grange pour loger deux vaches et un cochon », « pour en jouir depuis le 8 septembre dernier, la présente étant passée pour le temps et terme de neuf années qui ont pris leur commencement le 8 septembre dernier ». La première partie du loyer était payée « au moyen des réparations que ledit Faure est obligé de faire la présente année » dans la maison de Thérèse Rambaud.

Faute de moyens, nombre de victimes durent sans doute avoir recours au crédit ou être contraints de se séparer d'une partie de leurs biens, ou de ce qui en restait. Un inventaire systématique serait à faire à cet égard dans les archives notariées. A défaut, on se contentera de quelques exemples. Ainsi Michel Petiot dont les pertes avaient été estimées à 1500 livres (une partie de la grange emportée, « le reste ébranlé et chargé de gravier », « une séterée deux quartelées pré verger couverts de pierre et gravier », perte de 10 cochons) devait-il emprunter 100 livres le 29 février 1784<sup>25</sup>. Le 29 avril 1784, François Sibut, dont les pertes avaient été évaluées à 500 livres, vendait pour 1030 livres au notaire Michel Jat une pièce de terre au hameau de Saint-Georges, « à quoi on liquide tout ce que les vendeurs doivent à l'acquéreur ». Le 17 mai, Jean Bard, ouvrier maçon (dont les pertes avaient été évaluées à 40 livres) vendait pour 126 livres, sans doute bien en dessous de sa valeur, une pièce de vigne « faisant ledit vendeur audit acquéreur donation de toutes plus et mieux valeur dudit fond vendu, quelle qu'elle soit, quand même elle excéderait la moitié du juste prix ».

La reconstruction par ailleurs se heurtait parfois aux intérêts contradictoires des uns et des autres et créait la « zizanie entre les suppliants ». Au hameau de La Gorge, les propriétaires d'artifices avaient cherché à remettre en marche moulins à blé, battoirs et pressoirs d'huile. Pour cela, ils avaient rétabli des prises d'eau et ouvert « un nouveau canal pour conduire les eaux à leur destination ». Mais, favorisées par l'exhaussement de la pente en amont, les eaux acquirent une vitesse telle qu'elles entraînaient dans la plaine une grande quantité de graviers qui recouvrirent, à nouveau, les fonds riverains. Et comme beaucoup d'habitants associaient les activités agricoles et artisanales, ils étaient confrontés à une impasse. Pour y remédier, ils demandèrent à l'intendant une aide matérielle et technique : « Les suppliants, partagés entre l'avantage qu'ils retirent de ces artifices et les dommages qu'ils souffrent, reconnaissant que les propriétaires sont dans l'impossibilité de frayer à la dépense d'une réparation si considérable pour prévenir cet inconvénient (et ignorant même de quelle manière cette réparation doit être dirigée), ils recourent à la bonté de votre grandeur pour les secourir des lumières des gens de l'art, et prévenir des contestations qui ne pourraient qu'ajouter au fléau de leur infortune<sup>26</sup>. »

<sup>23</sup> Bibl. Mun. Grenoble, Q 972, pièce 4, « A Monseigneur l'Intendant de la province, supplient humblement les habitants du hameau de la Gorge ».

<sup>24</sup> Arch. Dép. Isère, 3 E 17904, M° Riban notaire, fol 70 v°.

<sup>25</sup> Arch. Dép. Isère, 3 E 17904, M° Riban notaire, fol 97.

<sup>26</sup> Bibl. Mun. Grenoble, Q 972, pièce 4, « A Monseigneur l'Intendant de la province, supplient humblement les habitants du hameau de la Gorge ».

A ces difficultés venaient s'ajouter l'interruption de la circulation sur le chemin menant de Vaulnaveys à Vizille, « allant au hameau de la Gorge et fonds situés dans le coteau ». « La Combe de Vaunavey est longée par un chemin à charrete qui communique d'Uriage à Vizille, et ce chemin est coupé par une croisée qui communique du hameau de La Gorge à l'église paroissiale; au point de cette croisée en descendant les eaux des deux torrents se sont réunies de telle sorte qu'un volume immense ayant eu pour lit un chemin fixé entre deux berges ; elles ont emporté le sol et creusé de manière qu'il est totalement impraticable aux voitures et la communication est interceptée...<sup>27</sup> ». Pour l'ensemble de ces travaux, la communauté fit dresser un devis, validé par le sous-ingénieur des Pont-et-Chaussées Mongenet dès le 11 janvier 1784. Le 28 mars, les travaux étaient adjugés pour le prix de 2180 livres à l'entrepreneur grenoblois Allard, avec l'engagement de réaliser les travaux dans les deux mois<sup>28</sup>. La charge financière était lourde pour la communauté. Pour l'alléger, il est possible, mais l'acte d'adjudication n'en dit rien, que l'entrepreneur ait acquiescé à la demande exprimée par Madame de Ruynat au nom des habitants de la Gorge, qu'une partie du paiement se soit fait en nature et que l'entrepreneur accepte « de se payer de quart de travail à la charge des habitants en travaux qui seront par eux faits sur l'atelier, et conformément aux taches qui seront assignées à chacun d'eux... ».

La catastrophe avait enfin été suffisamment dévastatrice pour que les consuls s'interrogent sur les moyens de se prémunir à l'avenir contre un tel événement en travaillant à l'endiguement des torrents. La question fit l'objet d'une assemblée générale extraordinaire qui réunit les habitants des deux communautés de Vaulnaveys-le Bas et de Vaulnaveys-le-Haut, assemblée tenue dans le cimetière de cette dernière le 1<sup>er</sup> septembre 1784, jour anniversaire de la catastrophe<sup>29</sup>. Devant une assistance nombreuse, les consuls des deux communautés firent état de « la nécessité de contenir les torrents de la Gorge et des Roux et de prévenir les accidents » et d'un projet d'endiguement des deux torrents dont le devis avait été dressé pour 40001 livres, 13 sous, 4 deniers.

Au regard des finances des deux communautés, la somme était conséquente, mais les consuls faisaient savoir que grâce à l'entremise du seigneur Claude Perier, l'intendant avait promis un secours de 10000 livres « en annonçant le désir que la communauté délibère sur le champ à cet égard ». Considérant leurs moyens propres insuffisants, les habitants délibérèrent de demander à l'intendant de porter ce secours à la moitié de la dépense, et désignèrent pour cela une députation de trois notables, les notaires Jean-Michel Jat (notaire), Louis Riban (notaire) et le propriétaire Ennemond Boujard. Malgré l'appui de Claude Perier, dont le rôle est cette fois explicitement souligné dans les archives, la demande resta vaine. Pour tous les travaux de cette sorte, il était d'usage que l'intendance ne prenne jamais plus du tiers des travaux à sa charge, le reste étant à celle des intéressés<sup>30</sup>.

<sup>27</sup> Bibl. Mun. Grenoble, Q 972, pièce 4, « A Monseigneur l'Intendant de la province, supplient humblement les habitants du hameau de la Gorge ».

<sup>28</sup> Bibl. Mun. Grenoble, Q 972, pièce 1, Prix-fait pour la construction des chemins et murs de soutènement ; pièce 2, Lettre adressée à l'intendant par madame de Ruynat ; pièce 3, « Adjudication des travaux de réparation, 28 mars 1784.

<sup>29</sup> Arch. Dép. Isère, 4 E 533 : Assemblée des habitants de Vaulnaveys-le-Haut et Vaulnaveys-le-Bas, 1<sup>er</sup> septembre 1784

<sup>30</sup> Arch. Dép. Isère, II C 823, n° 13 : Tableau des digues en activité contre les rivières et torrents de la province de Dauphiné d'après les adjudications passées (Etat au 31 décembre 1789)



Cette question des moyens à engager par la paroisse se doublait d'une autre difficulté : la répartition de la charge entre les habitants. Il s'agissait de préciser les modalités de cette répartition entre les deux communautés d'une part, entre l'ensemble des habitants et les riverains des torrents « à raison des dangers dont ils sont menacés » d'autre part.

Sur le premier point, l'assemblée délibéra que l'intérêt des deux communautés n'étant pas le même, le montant de l'imposition qui devrait supporter chacune d'entre elles serait réglé « par lesd. députés et, en cas de désaccord, par les arbitres dont ils conviendront. ».

Le second point fit, semble-t-il, l'objet d'un débat particulièrement vif entre les riverains des torrents et le reste des habitants, débat au terme duquel l'assemblée générale conclut de faire peser la charge essentiellement sur les premiers : « Les délibérants ont observé que la construction des digues paroissoit intéresser plus particulièrement et plus uniquement les particuliers riverains et ceux dont les fonds avoient été ravagés, que cependant portés par l'intérêt général de la communauté et par le désir d'aller au secours de ceux dont les possessions sont actuellement ravagées ou emportées, les communautés en corps contribueront pour un quart ou un cinquième, payable en six années, lesquelles ne pouvoient aller au-delà et que le surplus de la dépence qui excèderoit les secours qui seroient accordés par M. l'Intendant ne pouvoient être suportés que par les riverains en proportion de leur intérêt et des dangers dont ils sont menacés, à raison de quoi les fonds seroient divisés en trois classes et imposés par les mêmes députés ci-dessus nommés auxquels les assemblées donnent plein pouvoir à cet égard. » Mais à cet arbitrage continuèrent à s'opposer un certain nombre d'habitants qui refusaient de contribuer à tous travaux et tinrent à ce que leur opposition soit explicitement mentionnée dans le compte-rendu de l'assemblée : « Les Srs Dubuisson, Antoine Prat, Joseph Chappan, Etienne Petiot, Bernard Brun, François Didier, Jean Roussin, Jean Thibaud, Hugues Faure, Antoine Petiot, Pierre Meyssier et André Riboud ne sont pas d'avis de faire lesdites réparations. » Aucun, faut-il le noter, ne figurait parmi les victimes de la catastrophe du 1<sup>er</sup> septembre 1783 !

Dans les années qui suivent, les archives communales ne disent plus rien du projet. Seule figure lors de celle du 15 mai 1785 la sèche observation : « Les assemblées ayant connoissance de toutes les démarches que les Srs Jat, Riband et Boujard députés par délibération du premier novembre dernier ont fait concernant les torrents des Roux et de La Gorge ont généralement approuvé tout ce qui a été fait. ». Mais les travaux ne furent jamais engagés. Le 31 décembre 1789, le projet figurait encore dans le tableau, dressé par l'administration des Ponts et Chaussées, des ouvrages à réaliser « contre les rivières et torrents de la province de Dauphiné ». Mais dans la colonne « Observations » figurait la mention : « Cet ouvrage paroît abandonné par défaut de moyens »<sup>31</sup>.

Si Claude Perier avait pu attirer l'attention des autorités et des « âmes charitables » sur la communauté de Vaulnaveys, son entregent ne suffit pas à déroger aux règles communes du financement des travaux.

Evènement « banal », médiatisé par le hasard d'une appartenance seigneuriale, le foudre d'eau de Vaulnaveys n'en constitue pas moins un moment exemplaire pour analyser les différents ingrédients d'une catastrophe naturelle et son impact sur une

---

<sup>31</sup> Arch. Dép. Isère, II C 823, « Autre tableau des projets de digues fait d'après les demandes des communautés et autres intéressés contre les rivières et torrents de la province de Dauphiné, dont les adjudications n'ont point encore été passées »

petite communauté rurale. La mesure de l'événement ne saurait se limiter au seul dénombrement des victimes directes (rarement nombreuses) ou de la sèche évaluation de la valeur des biens perdus. Dans des sociétés fragiles de la France d'Ancien Régime, où la survie se mesurait à la capacité de voir « le bout de l'an », chaque catastrophe était un traumatisme, susceptible de remettre en cause profondément les équilibres démographiques, économiques et sociaux locaux. Le projet ici n'a été qu'esquissé, mais il conviendrait pour mesurer entièrement l'impact de la catastrophe d'investiguer sur la longue durée les recompositions familiales, les processus d'endettement et les mutations de propriété générés par la brutale montée des eaux d'un torrent.

Le foudre d'eau de Vaulnaveys nous rappelle aussi que la médiatisation n'est pas le gage de l'inscription d'un événement catastrophique dans la mémoire collective. Quand l'absence de moyens, ou d'une volonté collective, ne permet pas de se protéger contre son éventuelle répétition, aussi difficile que soit la reconstruction, le temps fait son œuvre et laisse la porte ouvertes à de futures remarques : « On n'avait jamais vu ça ».

## Annexe

### **Bibl. Mun. Grenoble, U 1568, Lettre du 10 septembre 1783, imprimé, anonyme.**

« Vous me demandez des détails sur les accidents arrivés dans notre Communauté, mais je serois toujours trop au dessous de la vérité si j'entreprendois le tableau des malheurs qu'elle a éprouvé. Un simple résultat suffira sans doute pour vous intéresser à la position de plus de trente Familles et à deux cents Individus dénués de tout en ce moment.

Le terrain de deux hameaux, les mieux cultivés de la Communauté et presque tout planté en arbres fruitiers, a été englouti sous des masses de rochers brisés, qu'une foudre d'eau a entraîné de la montagne de Prémol.

Tous les Artifices ont été emportés.

Dix-sept Maisons et leurs Granges ont été entièrement détruites, il n'en reste pas vestiges; trois Granges l'ont été séparément, et dix autres Maisons sont inhabitables et demandent beaucoup de réparations.

Les premiers ont tout perdu, meubles, outils, ustensiles, habillements; et les uns et les autres ont perdu toutes leurs récoltes, leurs denrées et leurs provisions. Ceux qui ont encore quelque portion de fonds échappée à ce désastre, n'ont ni bétail ni outils pour les labourer, ni semence.

Je crains d'autant moins de vous présenter ce résultat qu'il est conforme à la note qui a été prise pour la distribution des secours du Gouvernement.

Nous espérons de la bienfaisance de notre auguste Monarque, qu'il n'abandonnera pas des malheureux Sujets dont il s'est toujours montré le père; les secours de pain qui ont été apportés à ces malheureux pour leur sauver la vie dans les premiers moments, leur seront sans doute continués; ils espèrent de même des secours de Corvées et des ateliers de charité pour réparer une partie de leur maux et encourager les reconstructions; ces objets intéressent directement l'administration; et nous comptons trop sur la bienfaisance et le zèle de M. l'Intendant pour ne pas espérer qu'il fera parvenir jusqu'aux pieds du Trône le détail de nos calamités, et qu'il dispensera avec une sage générosité, sur ces malheureux Individus, des secours suffisants pour assurer à la patrie des sujets fidèles, et à lui leur reconnaissance éternelle.

Mais, M., il existe pour eux des besoins bien urgents dont l'administration ne paroît pas pouvoir s'occuper. Cent quatre-vingt-quatorze Personnes sont dans ce moment sans asyle, sans linge, sans vêtements, sans couverture; la moitié sont en proie à de la fièvre qui les consume; l'hiver s'avance et semble leur préparer un genre de mort plus affreux que celui qu'ils ont évité.

Il se trouve parmi ce nombre des ouvriers maréchaux, charrons, charpentiers et peigneurs qui, faute d'outils qu'ils ont tous perdus, ne peuvent pas travailler de métiers qui ne furent jamais aussi nécessaires.

Quelques uns ne peuvent habiter sous les restes de leurs chaumières en partie conservées, qu'avec des précautions qui les empêchent d'y être écrasés; la chaux

leur manque dans le pays, elle est au moins nécessaire pour revêtir leurs murs; ils manquent de même de clous et de ferrures pour assujettir les bois.

D'autres travailleroient déjà à se reconstruire des abris, s'ils avoient des secours du même genre; mais l'impuissance inspire le dégoût, et ces malheureux consomment inutilement en regrets des moments que leur travail pourroit rendre bien précieux s'ils étoient secourus.

Je connois trop, M. la sensibilité de votre âme pour ne pas espérer que vous serez touché de la position de ces malheureux. Au doux plaisir de soulager l'humanité souffrante, vous joindrez la satisfaction de diriger vos aumônes de manière à la mettre à portée de se passer de secours ultérieurs, en travaillant utilement eux-mêmes; et je connois à cet égard vos vœux et vos principes.

J'espère encore, M., Que vous voudrez bien intéresser toutes les âmes sensibles de votre connoissance, pour multiplier des secours qui seront toujours en dessous du besoin.

Le public bienfaisant s'est réuni pour des accidents qui ne présentoient pas une nécessité aussi urgente; on l'a vu se mouvoir à la suite de plusieurs incendies dont l'idée paroît plus effrayante, mais dont les suites ne sont jamais aussi funestes; pourquoi ce même public a-t-il paru jusqu'à présent tranquille sur les maux qui nous entourent ? Ce nouveau malheur est sans doute plus grand encore que le premier.

On périt rarement dans un incendie, on en retire au moins les effets les plus précieux; mais ici, tous les Habitants de ces Hameaux n'ont échappé eux-mêmes à la mort qu'en se dispersant à travers les plus grand dangers. Une femme nourrissant un Enfant de trois mois et un Homme qui veut la secourir, ont péri; plusieurs ont été mortellement froissés et mutilés par des blocs de rocher qui s'opposoient à leur fuite, et qui les entraînoient dans leur chute. Un Homme est resté vingt-quatre heures enseveli jusqu'au col au milieu des pierres. Une Femme, au moment d'accoucher, écrasée sous son propre toit, n'a échappé à ce danger qu'en coupant tous ses Vêtements engagés sous les décombres qui la pressoient de toutes parts.

Enfin, M., on ne sauve rien d'une Maison entraînée par un torrent; les fonds qui l'entourent sont perdus et sans ressource, et il ne reste à ces Malheureux que le regret de n'avoir pas trouvé dans cet accident la mort dont la misère les menace aujourd'hui d'une manière bien plus affreuse.

Le détail de la perte de nos meilleurs Fonds seroit seul dans le cas d'intéresser les âmes sensibles; mais les désastres sont les malheureux Habitants des deux Hameaux détruits sont les victimes semblent ne pas nous permettre de nous occuper de nos maux particuliers.»

Je suis, etc... »

« Tout le Monde a paru consterné du Désastre arrivé à Vaulnaveis ; le détail qu'on en trouve dans la Lettre qu'on vient de lire ne peut sans doute qu'ajouter à l'intérêt que le Public a paru y prendre; mais, dans ces circonstances, les bonnes intentions des Particuliers deviennent souvent infructueuses, faute d'un point de réunion.

Une Société a destiné à ces Malheureux la somme que ses forces lui ont permis de donner dans ce moment, et c'est la moitié de ce même secours qui l'a déterminé à charger, en particulier, quelques uns de ses Membres d'examiner tous les moyens de l'employer de la manière la plus utile. Ces premiers fonds ont été déposés chez MM. PASCAL et BUSCO qui veulent bien recevoir tous les secours qu'on voudra bien tendre à ces Malheureux.

On a fait un premier achat de Linge, trop foible pour le besoin, mais tel que la somme dont on pouvoit disposer a pu le permettre. On prie toutes les Ames sensibles qui daigneront concourir à cet œuvre, de vouloir bien se concilier avec ceux qui ont été chargés de cette première distribution, et les secourir de leurs lumières sur l'emploi le plus utile qu'on en pourra faire.

Il faut sans doute, avant de pouvoir déterminer un plan à cet égard, un examen plus particulier sur les lieux, d'après lequel on puisse repousser, sans injustice, les sollicitations de tous ceux à qui ces fonds ne seroient pas absolument indispensables. Il est nécessaire de se concilier avec MM. les Curé, Vicaire et principaux Particuliers de la Paroisse; mais il faudroit surtout pouvoir disposer d'une somme beaucoup plus forte que les foibles secours dont on s'est assuré.

Les vues présentées dans la Lettre, déterminent jusqu'à présent le plan qu'on s'est proposé.

On trouvera chez MM PASCAL et BUSCO le Bulletin de la suite de cette œuvre et des objets dont on se sera occupé.